



Abonnez-vous
gratuitement
aux BSV de la
région Occitanie

A retenir

MILDIU

Veillez à préserver l'état sanitaire des deux tiers supérieurs du feuillage pour assurer une progression convenable de la maturité du raisin.

CICADELLE VERTE

Maintenez une surveillance des populations qui sont en augmentation.

BOTRYTIS

L'effeuillage reste la meilleure des prophylaxies.

FLAVESCENCE DOREE

Continuez à prospecter vos parcelles et en cas de doute contactez votre technicien.

MÉTÉO

Prévisions du 29 août au 3 septembre 2018

	Mer 29	Jeu 30	Ven 31	Sam 1 ^{er}	Dim 2	Lun 3
Températures	16 24	12 23	13 25	13 26	13 28	14 30
Tendances						



Directeur de publication :

Denis CARRETIER
Président de la Chambre
Régionale d'Agriculture
d'Occitanie
BP 22107
31321 CASTANET TOLOSAN Cx
Tél 05.61.75.26.00

Dépôt légal : à parution
ISSN en cours

Comité de validation :

Chambre d'agriculture du
Gers, Chambre régionale
d'Agriculture d'Occitanie,
DRAAF Occitanie

STADES PHENOLOGIQUES

Marcillac	Entre mi et fin véraison sur Fer, selon les secteurs
Entraygues, Estaing	Mi à fin véraison sur Fer, véraison complète sur Chenin
Millau	Fin véraison à maturation

Sur les parcelles en conditions de sols limitants du secteurs de Bruéjols (zone Marcillac) et d'Estaing, on observe un jaunissement des feuilles à la base des souches.

MILDIU (*Plasmopara viticola*)

• Situation au vignoble

Zones Marcillac et Estaing : De nouvelles taches d'huile apparaissent toujours sur jeunes feuilles suite aux repiquages liés aux petites pluies d'août et aux rosées matinales. Cette

évolution, est moins marquée sur les secteurs qui n'ont pas connu ces pluies.

Zone Millau : pas d'évolution significative depuis ces dernières semaines.

Évaluation du risque : Une fois la véraison enclenchée, tout risque de dégradation importante sur grappes peut être écarté, même si de nouvelles taches peuvent toujours apparaître sur jeunes feuilles. Cette progression sur le haut du feuillage pourra être gérée par des rognages légers.

Il convient de rester vigilant à l'évolution de l'état sanitaire du feuillage qui doit pouvoir assurer une alimentation suffisante des grappes. D'autant plus que la période est favorable à l'apparition de rosées matinales qui favorise le repiquage de la maladie sur le feuillage.

Veillez également à la qualité sanitaire du feuillage des jeunes plantations dont l'état va conditionner une bonne mise en réserve.

Mesures prophylactiques : En présence de symptômes sur jeunes feuilles, un rognage léger peut permettre de limiter l'évolution du champignon en empêchant les repiquages.

BOTRYTIS (*Botrytis cinerea*)

• Situation au vignoble

Sur la zone Marcillac, quelques petits foyers se sont développés dans les entassements de grappes mais l'éclaircissage est en cours et devrait remédier à cette situation.

Les quelques pluies d'août sur les secteurs concernés (Marcillac, Valady) ont pu entretenir la pression.

Ailleurs, pas de développement de la maladie.

Évaluation du risque : Restez vigilants à l'évolution de l'état sanitaire de vos parcelles. La pression est bien présente mais les conditions sèches limitent encore l'incidence du champignon.

La campagne est marquée par un cumul de facteurs de risques. La charge est parfois importante, les entassements de grappes et les éclatements de baies sont des portes d'entrée pour la maladie.

Par ailleurs, la pression eudémis observée sur certains secteurs (Ex : Bruéjols, avec une observation inhabituelle de pontes) est un risque important de développement de la maladie.

Redoublez de soins autour de tous les leviers prophylactiques et soignez la gestion des vers de grappe.

Mesures prophylactiques : Il faut rappeler l'intérêt de toutes les mesures prophylactiques :

- la maîtrise de la vigueur,
- l'aération des grappes et la création d'un microclimat défavorable au champignon,
- la limitation des portes d'entrée par une bonne gestion du risque vers de grappe et oïdium.

CICADELLE VERTE (*Empoasca vitis*)

• Situation au vignoble

Les populations larvaires sont en augmentation. Mais le seuil de nuisibilité n'est pas atteint.

Les stratégies de lutte obligatoire contre la cicadelle de la Flavescence dorée contribuent à limiter les populations.

Évaluation du risque : La période des vendanges étant encore éloignée, la période de risque se prolonge. Surveillez les niveaux de populations et l'apparition éventuelle de dégâts foliaires dans les parcelles sensibles.

Seuil de nuisibilité : 100 larves de cicadelle pour 100 feuilles

Mesures prophylactiques : L'application d'argile comme barrière physique est à mettre en place avant l'installation significative des populations.

CICADELLE DE LA FLAVESCENCE DORÉE

• Situation au vignoble

La prospection s'est poursuivie sur le secteur de Marcillac. Sur les foyers historiques, l'apparition de nouvelles souches contaminées est en régression.

Évaluation du risque : Il est primordial d'arracher les ceps contaminés. La période de prospection touche à son terme. Surveillez vos parcelles.

AUTRES OBSERVATIONS

Les comptages de fin de saison confirment la constante pression des **maladies du bois**, présentes sous leur 2 formes (lente surtout et également apoplectique) : 2 à 3 % de nouveaux ceps atteints par l'Esca et le BDA sur la parcelle « observatoire » suivie sur la zone Marcillac.

Sur les 5 dernières années, ce sont désormais 20 % des souches de la parcelles qui sont atteintes.

Sur le secteur de Bruéjols (zone Marcillac), on observe sporadiquement des perforations liées à l'activité du **vers de grappe**, mais sans botrytis visible.

Les niveaux de pontes sont inhabituellement élevés.

On note également une recrudescence des symptômes d'**acariens jaunes**, en divers secteurs de la zone Marcillac, autour de parcelles à historique.

Ce bulletin est le dernier de la saison – Bonne fin de campagne.

REPRODUCTION DU BULLETIN AUTORISÉE SEULEMENT DANS SON INTÉGRALITÉ (REPRODUCTION PARTIELLE INTERDITE)

Ce bulletin de santé du végétal a été préparé par l'animateur filière viticulture de la Chambre Régionale d'Agriculture d'Occitanie et élaboré sur la base des observations réalisées par la Chambre d'Agriculture de l'Aveyron, le Syndicat AOC Marcillac, la cave de Valady et les agriculteurs observateurs.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La CRA d'Occitanie dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base des observations qu'ils auront réalisées et en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.